

DEC162386DR16

Décision donnant délégation de signature à M. Lamine Gueye, directeur par intérim de l'unité UMI3189 intitulée «Environnement, Santé, Sociétés» par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 nommant Madame Hélène NAFTALSKI, déléguée régionale pour la circonscription Paris Michel-Ange ;

Vu la décision DEC162204INSHS du 15 septembre 2016 nommant Monsieur Lamine Gueye directeur par intérim de l'Unité mixte internationale n°3189 intitulée Environnement, Santé Sociétés à compter du 1^{er} septembre 2016 jusqu'au 1^{er} février 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Lamine Gueye**, directeur par intérim de l'unité UMI3189, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 euros hors taxes, soit 24 000 euros TTC ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lamine Gueye, délégation de signature est donnée à M. **Jean-Luc PEIRY**, directeur adjoint et à **Mme Martine Laugier**, assistant-ingénieur CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} .

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 16 septembre 2016

La déléguée régionale
Hélène NAFTALSKI